
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4208-2022 Phase 2

1. Recommandations de la FCEI

- 1) La rentabilité d'une modification à l'offre de GDP doit être évaluée relativement à la situation prévalente et non à une situation hypothétique d'absence d'offre.
- 2) Il n'y a pas lieu de fusionner les strates 4 et 5.
- 3) La preuve ne supporte pas le besoin de rehausser l'appui financier de la cinquième strate.
- 4) La participation des abonnements dans les premières strates semble stagner.
- 5) L'abaissement du seuil d'admissibilité à l'appui financier de 15 kW à 10 kW et le rehaussement de l'aide financière de la première strate pourraient stimuler la participation des plus petits clients.

2. Processus d'établissement des strates

- **Justification vague de la proposition de strates**
 - Preuve initiale (B-0050)
 - Nombre de clients et effacement similaire entre les strates
 - La FCEI questionne la pertinence de ces critères
 - Réponse 1.1 à la DDR 2 de la Régie (B-0054)
 - Regrouper les abonnements aux contributions similaires dans la même strate pour leur assurer une rémunération équivalente
 - Regrouper un nombre d'abonnements limité dans une même strate (strates 4 et 5)
 - CI-FCEI (A-0028, Q/R 155 à 176 et 188)
 - Dégressivité de l'aide relativement constante pour équilibrer l'offre et arriver à une moyenne de 66 \$/kW
 - Idée était de passer de 5 à 4 strates
 - Absence de justification sur le critère du nombre de clients par strate
 - Retour d'expérience qualitatif document et analysé
 - CI-Formation (A-0028, Q/R 259)
 - Pourcentage d'effacement dans chacune des strates relativement stable

2. Processus d'établissement des strates (suite)

- **Besoin d'une preuve plus complète dans l'avenir**

- α Identifier tous les critères et en justifier la pertinence eu égard à :
 - l'impact sur les coûts d'approvisionnements globaux;
 - l'impact sur la sécurité d'approvisionnement; et
 - la simplicité.
- α Identifier les mesures utilisées pour établir les meilleurs points de bascule entre les strates
- α Processus d'analyse permettant d'établir la stratification doit être présenté et expliqué
- α Les principales options analysées doivent être présentées et comparées
- α L'information sur le retour d'expérience doit être présentée

Pour les demandes futures, la FCEI recommande à la Régie d'exiger une preuve étoffée présentant l'ensemble des critères considérés, la justification de leur pertinence et l'analyse des principales options considérées sur la base de ces critères.

2. Analyse de rentabilité

■ Analyse de la rentabilité

- q Comparaison avec l'absence d'offre de GDP est non pertinente
 - n B-0050, au tableau 11
- q Cette approche a déjà été rejetée par la Régie qui estimait qu'elle ne menait pas à des tarifs justes et raisonnables.
 - n D-2019-164, aux paragraphes 232 à 235

La rentabilité d'une modification à l'offre doit être évaluée à la marge et non à la moyenne.

	Aide financière	Effacement	Coûts
Option 1	50 \$	1 000 kW	50 000 \$
Option 2	60 \$	1 100 kW	66 000 \$
Écart	10\$	100 kW	16 000 \$

- q Coût par kW additionnel : 160 \$/kW
- q Si le coût évité est inférieur à 160 \$/kW, cette modification n'est pas avantageuse.

2. Analyse de rentabilité (suite)

■ Dans le présent dossier, HQ propose d'augmenter l'appui de 49\$/ kW à 55\$/kW pour l'effacement au-delà de 1800 kW

- Impact sur l'effacement n'est pas évalué
 - Retour d'expérience qualitatif est documenté, mais non présenté
 - A-0028, p. 158
- Croissance du nombre de participants et de l'effacement entre 2021-2022 et 2022-2023
- Hausse importante (100 MW) de la participation entre 2022-2023 et 2023-2024
 - HQ en voie d'atteindre l'effacement prévu au plan d'approvisionnement pour 2023-2024
 - A-0028 Q/R 273
- Complique l'arrimage avec OÉI
 - D-2019-164, aux paragraphes 236 à 239

□ La preuve ne permet pas de justifier le rehaussement de l'appui financier au-delà de 1800 MW.